



Référence AF-DFC
Pantin, le 16 Juin 2017

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE SPORTIVE

**QUESTIONNAIRE DE SANTE
ET ATTESTATION**

Mesdames et Messieurs les responsables de clubs et associations affilié-e-s,

**FÉDÉRATION
SPORTIVE &
GYMNIQUE DU
TRAVAIL**

14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 42 23 19
Fax : 01 49 42 23 60
www.fsgt.org
e-mail : accueil@fsgt.org
S.A.G 16211
CCP Paris 1947 / 73

N° SIR 775 678 360 00048
APE 9312 Z

**Organe officiel
Sport et plein air**

Pour faire suite à notre précédent courrier du 24 mai 2017, nous vous adressons **ci-joint deux formulaires** (un **QUESTIONNAIRE DE SANTÉ** et une **ATTESTATION**) que vous devez remettre impérativement à tout-e adhérent-e de votre club / association qui sollicitera le renouvellement sans discontinuité de sa licence FSGT pour la saison sportive 2017 / 2018 ou pour l'année sportive 2018 et qui, pour la saison 2016-2017 ou l'année 2017, avait déjà présenté un certificat médical :

- Le **questionnaire de santé** (Cerfa n° 15699*01) est à renseigner et à conserver par l'adhérent-e ou par son / sa / ses représentant-e-s légal-e / légaux-légales. Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent-e.
- L'**attestation** proposée par la FSGT qui est à renseigner et à signer par l'adhérent-e ou par son / sa / ses représentant-e-s légal-e / légaux-légales. L'attestation signée est à remettre par l'adhérent-e à son club / association qui devra la conserver.

Les bonnes pratiques à avoir pour les clubs et associations affilié-e-s à la FSGT

1 - Renouvellement de la licence FSGT pour la saison 2017-2018 ou l'année 2018 dans une ou plusieurs activité-s qui ne présentent pas de contraintes particulières :

Les clubs et associations affilié-e-s à la FSGT doivent remettre le questionnaire de santé et l'attestation à tout-e adhérent-e qui sollicitera le renouvellement sans discontinuité de sa licence FSGT pour la saison 2017-2018 ou l'année 2018 et qui, pour la saison 2016-2017 ou l'année 2017, avait présenté un certificat médical.

Si l'adhérent-e répond « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé :

Dans ce cas, l'adhérent-e n'aura pas à présenter de certificat médical, mais devra obligatoirement renseigner et signer l'attestation ci-jointe certifiant qu'il-qu'elle a répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé.

Pour sa part, le club / association, conservera l'attestation signée et, par la suite, sollicitera le renouvellement de la licence de l'adhérent-e auprès du Comité FSGT de rattachement.

Si l'adhérent-e répond « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé :

Dans ce cas, l'adhérent-e devra remettre au club / association un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du-des sport-s concerné-s datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence FSGT . Et, par la suite, le club / association sollicitera le renouvellement de la licence de l'adhérent-e auprès du Comité FSGT de rattachement.

Très important : Les clubs et associations doivent obligatoirement recueillir et conserver les attestations ou les certificats médicaux, mais surtout pas les questionnaires de santé !

En effet, les renseignements apportés par l'adhérent-e sur le questionnaire de santé sont de sa responsabilité exclusive et relèvent du secret médical.

2 - Renouvellement de la licence FSGT pour la saison 2017-2018 ou l'année 2018 dans une ou plusieurs activité-s sportives qui présentent des contraintes particulières :

Lors de chaque renouvellement comme lors de la 1^{ère} demande de licence, **tout-e adhérent-e de club / association qui sollicite une licence FSGT pour la pratique d'activités sportives à contraintes particulières, devra présenter un certificat médical spécifique**, conditionné à un examen médical particulier établissant l'absence de contre-indication à la pratique du-des sport-s concerné-s datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence FSGT.

Pour sa part, **le club / association devra conserver le certificat médical** présenté par l'adhérent-e.

Et, bien entendu, les dispositions et formalités relatives au questionnaire de santé et à l'attestation ne concernent pas les clubs et associations affilié-e-s à la FSGT qui ont des sections et/ou qui organisent des activités relevant des activités sportives à contraintes particulières.

Les **activités sportives à contraintes particulières** sont les suivantes :

- ① **Les activités sportives s'exerçant dans un environnement spécifique :**
Alpinisme, plongée subaquatique et spéléologie.
- ② **Les activités sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement par un « knock-out » :**
Toutes les activités de Sports de combat autres que le Judo et l'Escrime.
- ③ **Les activités sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé :**
Tir, Ball-trap et Biathlon.
- ④ **Les activités sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé :**
Sport auto, Karting et Motocyclisme.
- ⑤ **Les activités sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme :**
Voltige aérienne, Giravation, Parachutisme, Aérostation, Vol à voile, Vol libre, ...
- ⑥ **Les activités rugby : à 7, à 13 et à 15.**

3 - Demande de 1^{ère} licence FSGT ou non présentation de certificat médical pour la saison 2016-2017 ou l'année 2017 :

Pour la saison **2017-2018** et **l'année 2018**, toute personne sollicitant la **délivrance** d'une **1^{ère} licence FSGT**, ou qui n'a pas présenté de certificat médical pour la saison 2016-2017 ou l'année 2017, devra remettre à son club / association un **certificat médical** établissant **l'absence de contre-indication à la pratique du-des sport-s concerné-s** datant **de moins d'un an** par rapport à la date de la demande de licence FSGT.

Enfin, nous vous informons que le **questionnaire de santé** (Cerfa n° 15699*01) et l'**attestation** ci-joints, sont en téléchargement libre sur le site internet de la FSGT : www.fsgt.org (rubrique « adhésion », puis « certificat médical »). Vos adhérent-e-s ont ainsi la possibilité de télécharger directement ces deux formulaires et d'autres documents en relation avec le certificat médical. Nous vous invitons à les informer de cette possibilité.

Nous espérons que ce courrier d'information vous sera utile, vous remercions vivement de votre collaboration et restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire. Pour se faire, vous pouvez contacter directement votre Comité départemental FSGT de rattachement ou nous contacter via l'adresse e.mail dédiée : entraide@fsgt.org.

Sportivement,

3/3

Emmanuelle BONNET OULALDJ et Gérard DIZET

Représentants légaux de la FSGT



Pièces jointes : Questionnaire de santé et Attestation